

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Le... /... /2023... pour M.....

Le Système QUANTUM et le Système NLSA sont une technologie fréquentielle de résolution des problèmes rencontrés par un individu dans sa globalité tant sur le plan organique, psychologique et fréquentiel.

Les principes sont le rééquilibrage énergétique, la reprogrammation cellulaire et la biorésonance adaptés aux praticiens de bien-être pour la prévention et un rééquilibrage du champ corporel de l'être vivant.

Comme Madame Stéphanie Mahieu, - praticienne en ondes fréquentielles, cellulaire, me l'a demandé et pour répondre aux obligations légales, je soussigné(e).....né(e) le... /... /... confirme avoir été informé (e) par cette dernière des bienfaits et des limites particulières liées aux séances de biorésonance.

La décision de la réalisation du rééquilibrage est prise d'un commun accord entre :

- Le client qui exprime un désir, expose ses problèmes et consulte dans le but d'explorer les déséquilibres de son organisme et de le rééquilibrer harmonieusement ;
- La praticienne qui lui explique les possibilités de pré-harmonisation par les ondes électromagnétiques de très faible intensité pour son cas particulier, les modalités et les aléas liés à cette pratique.

Le client est informé des éventuelles conséquences de réactions physiques ou psychologiques pouvant être liées à la séance fréquentielle cellulaire.

À ce titre, le client est informé que les résultats de test du scan fréquentiel ainsi que les conseils donnés ne sont pas à prendre comme un diagnostic médical.

La praticienne informe le client de tout mettre en œuvre pour parvenir à la résolution de son problème. Celle-ci est tenue à une obligation de moyen et non à une obligation de résultat, tel qu'il en est pour toutes les professions de médecines alternatives.

Le client confirme alors son consentement dans les termes qui suivent : « *Comme vous m'avez demandé de le faire, et pour répondre aux obligations légales, c'est bien volontiers que : Je reconnais que j'ai pu poser toutes les questions concernant le traitement, et que la praticienne m'a tenu le langage de la vérité quant à ce qu'il est possible d'espérer comme résultat par rapport à mon cas.*

Je confirme que l'on m'a exposé les aléas inhérents aux techniques bioénergétiques, biorésonance et bio feed back.

Je confirme que les explications qui m'ont été fournies l'ont été en des termes suffisamment clairs pour que je demande à la praticienne de bien vouloir pratiquer sur moi la ou les séance(s) suffisante(s) nécessaire(s) à mon bien-être.

Je confirme n'avoir omis ou déguisé quelque fait que ce soit en exposant mon cas, ni aucun antécédent médicaux (maladies ou allergies), chirurgicaux, personnels et familiaux connus, traitements en cours, consommation de tabac, d'alcool, de drogue, qui s'ajouteraient à ceux mentionnés lors de la consultation préalable.

J'autorise la praticienne à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de problème rencontré au moment de la réalisation du soin, y compris à décider d'un changement de protocole.

Je reconnais que la séance de biorésonance est un accompagnement complémentaire et en aucun car elle ne se substitue à un avis et/ou à un traitement médical ».

Fait le à

LA PRATICIENNE	LE CLIENT
Stéphanie MAHIEU	